Montreuil, le 3 juin 2015

Nous refusons
La Mc Donaldization du travail social à la PJJ

La « Mc Donaldization » est le terme inventé par un sociologue (George Ritzer), pour décrire un phénomène qui se passe dans notre société et dans le milieu du travail et qui comporte 4 références de base :

- l'obsession de l'efficacité : il s'agit de minimiser le temps et le coût du service avec la mise en place de « dispositifs » tous azimuts qui deviennent les outils de la Mc Donaldization.

Dans le cadre de la politique actuelle, la finalité de nos métiers à tous au sein de la PJJ serait de ne plus voir des vies humaines avec leurs réalités globales, avec leurs espoirs et leurs désespoirs. Pour ce faire, les directives de la direction tendent au mode d'emploi suivant : la spécialisation des services et unités grâce à laquelle on aboutit à un savant dépeçage des situations familiales, puis à diverses problématiques qui renvoient enfin sur les fameux dispositifs spécifiques internes ou externes si possible. Cela coûte moins cher. C'est ce qui s'appelle « voir les problèmes par le petit bout de la lorgnette » ! Des sous, ce gouvernement n'en a plus à accorder pour les services publics tout simplement parce qu'il a décidé de faire d'autres choix, ceux de rester ancré dans les critères de l'Europe de la finance. Ces nouvelles fonctions et dispositifs n'ont une nouvelle fois d'autre ambition que celle de gérer la crise, d'en colmater si possible les effets dévastateurs. Ces dispositifs de surveillance, de veille, visent de surcroît un risque zéro impossible à atteindre. Les Juges des Enfants l'ont sans doute compris et en bouclier, ils prononcent des mesures de MJIE, espérant avant de juger pouvoir retrouver les personnes dans leur vivante entité. Ce à quoi notre Administration rétorque que ces mesures sont chronophages dans l'activité de la PJJ !

- **la quantification, la calculabilité des activités** pour une utilisation du minimum de ressources pour atteindre les objectifs :

La prise en compte des MJIE mais aussi de toutes les autres mesures incombant à la PJJ doit se dérouler en un certain temps dont la moyenne a été calculée et permet ainsi de définir le nombre de personnels nécessaires pour accomplir leurs missions. **Les éducateurs n'étant pas en nombre suffisant pour y faire face, les assistants sociaux ne seraient donc plus mis « à contribution » au titre de la pluridisciplinarité ou de l'interdisciplinarité. Tout comme les éducateurs, ils seraient de plus en plus SEULS et « auto-pluridisciplinaires» dans leurs réflexions et analyses ! La moitié de l'activité d'un ETP d'assistant social ne peut en aucun cas être assimilé à un 0 ,5 ETP d'éducateur au nom d'une gestion budgétaire qui sous une autre forme malmène tout autant les psychologues ! Nos métiers ne sont pas interchangeables! Il s'agit là de tours de passe-passe grossiers dont l'objectif est d'accroître le nombre des mesures prises en charge en mettant à mal l'interdisciplinarité ! Un coup de force fait « coûte que coûte » humainement parlant, mais surtout sans aucun moyen supplémentaire !** La circulaire du 4 avril 2002 sur la place et le rôle des assistants sociaux à la PJJ qui fait pourtant toujours référence précise que leur rôle est de contribuer à l'exercice des mesures éducatives et à l'exécution des peines en complémentarité de l'intervention des éducateurs et des psychologues et non en attribution en propre.

- la prévisibilité des résultats qui présuppose que des normes standardisées soient établies pour permettre une bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La PJJ ne cesse de se réorganiser et désorganiser au nom d'un semblant d'efficacité prévisible où chacun quel que soit sa formation et son statut, est placé non pas en fonction de sa profession mais en fonction de la tâche qu'il aura à accomplir. Ce n'est plus la profession qui compte, c'est une « compétence décrétée » qui prime. La CGT PJJ est en alerte suite à l'annonce de la réforme territoriale ; nous nous montrerons particulièrement vigilants sur les dispositions qui

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 84 67 – Portable : 06 33 33 02 50 – télécopie: 01 55 82 84 68
E-mail : cgtpjj@yahoo.fr – Site : www.cgtpjj.fr

en découleront (le nombre des régions va passer de 22 à 13...). L'organisation des services de l'Etat va forcément être repensée pour prendre en compte cette nouvelle carte. Le pilotage de la réforme est assuré par la mission de coordination nationale pour la réforme de l'Etat (la MICORE). Par exemple, nous savons que la Bourgogne-Franche-Comté sert déjà de champ d'expérimentation pour la réforme des services de l'état avec la mise en place d'une cellule spécifique directement rattachée au SGMAP (secrétariat général pour la modernisation de l'action publique). Autant dire que nous allons clairement vers des fusions plus ou moins déjà annoncées, avec à la clé des emplois publics déplacés ou supprimés !

- **et le contrôle des processus** par le biais de professionnels et ressources normés, vérifiés et si possible remplacés ou contrôlés par des technologies non-humaines...

Elles sont nommées chez nous sous des appellations lénifiantes telles que «GAME », « HARMONIE » ou autres subtils « jeux de mots »... Les personnels administratifs mais aussi les professionnels de terrain et d'encadrement de première ligne se démènent parfois sans formation avec ces nouveaux logiciels, tout cela bien sûr à moindres moyens.

Au bout du bout, les « travailleurs sociaux » deviennent des « voitures balais » d'un système qui anesthésie le sens même du travail social, et qui reste sans effet sur la pauvreté, la violence et la souffrance humaine engendrées le plus souvent par les injustices sociales et économiques ! Confrontés à une impuissance grandissante, les professionnels de la PJJ perdent l'essence de leurs métiers et se retrouvent déqualifiés dans une overdose de normes et de règles qui font oublier l'essentiel. Le temps nécessaire au travail social et éducatif est indispensable dans un contexte où la seule ambition est de pénaliser les problèmes sociaux plutôt que de s'attaquer à leurs causes. Les juges des enfants doivent obtempérer, et la police doit seule s'occuper de la délinquance !

La CGT PJJ déplore l'absence de politique de l'enfance et de politique de la jeunesse : l'offensive contre les services publics est très concrètement engagée ! L' État répond aux abonnés absents en matière sociale : le discours actuel est que les pauvres coûtent trop chers, et qu'il y a trop de fraudeurs ! Au lieu d'en être garant, l'Etat détricote les droits sociaux et initie encore et toujours plus de droits à la finance telle la loi « Macron ».

Les organisations syndicales et L' Association Nationale des Assistants Sociaux (ANAS) et bien d'autres collectifs et Associations dénoncent ensemble le projet de refonte des diplômes d' Etat: assistants de service social, éducateur spécialisé et conseillère en économie sociale et familiale sans aucune concertation avec les organisations professionnelles. La CGT s'oppose à ce projet qui, en supprimant les spécificités des professions ainsi que la pluralité des approches et des méthodes, provoquera de la confusion. Elle dénonce la volonté de créer des diplômes génériques qui ne visent qu'à déqualifier les personnels et donc moins les payer. Elle dénonce une logique qui ne prend nullement en compte les besoins des usagers. Nous attendons que le gouvernement tienne la promesse de 1991, qu'il reconnaisse la technicité de nos métiers – même s'ils sont féminisés – et qu'il en tire les conséquences au plan statutaire et salarial, par l'intégration en A type et la création d'une véritable filière sociale.

Différents corps de métier interviennent à la PJJ et concourent ensemble à l'action éducative auprès des jeunes, chacun à leur manière (directe ou indirecte) et avec la formation qui leur est propre. Les professionnels voient actuellement leurs métiers respectifs s'appauvrir du champ de compétences bien spécifiques qui était le leur . Ne soyons pas dupes, c'est le cas notamment pour les assistants sociaux, alors que leur profession est réglementée et à ce titre protégé depuis la loi du 8 avril 1946. L'interchangeabilité est un leurre dangereux. Car, ne l'oublions pas, c'est l'apport de nos diverses dimensions et composantes qui fondent l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité du travail des « unités ». La CGT le revendique et continuera à le défendre. Participons à la journée nationale d'action des travailleurs sociaux du 25 Juin prochain, pour la défense de nos métiers et d'un service public au service des jeunes et des familles...

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 84 67 – Portable : 06 33 33 02 50 – télécopie: 01 55 82 84 68
E-mail : cgtpjj@yahoo.fr – Site : www.cgtpjj.fr